

**BLOOM Association**, représentée par Frédéric Le Manach

16 rue Martel

75010 Paris, France

[fredericlemanach@bloomassociation.org](mailto:fredericlemanach@bloomassociation.org)

+33 (0)1 48 07 50 34

**Blue Marine Foundation**, représentée par Jess Rattle

South Building

Somerset House

London WC2R 1LA, UK

[jess@bluemarinefoundation.com](mailto:jess@bluemarinefoundation.com)

+44 (0)20 7845 5850

Paris, le 31 mai 2023

## **Objet : Responsabilité sociale et environnementale dans votre chaîne d'approvisionnement de thon en conserve**

Monsieur/Madame,

En tant que défenseurs de longue date de la protection de l'environnement marin et de la promotion de pratiques de pêche véritablement durables, nous vous écrivons aujourd'hui pour vous demander de partager et de faire évoluer vos politiques d'achat et les détails de votre chaîne d'approvisionnement concernant les conserves de thon que vous vendez, afin d'assurer que vous n'êtes pas impliqués dans la surpêche des stocks de thon, en particulier dans l'océan Indien.

La France consomme d'importantes quantités de thon en conserve. La plupart de ce thon est capturé autour de dispositifs dérivants de concentration de poissons (DCP), - un type d'engin de pêche utilisé par les flottes de senneurs pour capturer des millions de thons, et en particulier le thon listao. La pêche sur les DCP dérivants est préjudiciable, quelle que soit la région où elle est pratiquée. Pour les raisons expliquées ci-dessous, elle est particulièrement problématique dans l'océan Indien.

Les stocks de thon de l'océan Indien sont parmi les plus mal gérés au monde. Les espèces thon albacore et thon obèse sont surexploitées et le thon listao a été pêché à des niveaux bien supérieurs aux avis scientifiques au cours de ces quatre dernières années.

Malgré la crise de la surpêche qui frappe l'océan Indien, la flotte appartenant à l'UE qui pêche le thon à la senne coulissante a capturé près de 390 000 000 kg de listao, d'albacore et de thon obèse en 2021. Cela correspond à un tiers de l'ensemble des captures de thon tropical dans l'océan Indien et une augmentation de 40 % par rapport à 2015, année où il a été constaté pour la première fois que le thon albacore était surpêché<sup>1</sup>. Cette augmentation résulte des DCP dérivants.

Les DCP dérivants sont extrêmement destructeurs et problématiques pour de nombreuses raisons :

- Les DCP dérivants exploitent la tendance naturelle des jeunes thons à se regrouper sous des objets flottants pour se mettre en sécurité, ce qui permet aux navires de pêche de les capturer avant qu'ils n'aient eu l'occasion de se reproduire. Une étude réalisée par la Global Tuna Alliance a révélé que 97 % des thons albacore capturés par les senneurs autour des DCP dérivants dans l'océan Indien sont des juvéniles<sup>2</sup>, ce qui aggrave la santé de ce stock déjà surexploité.
- D'autres espèces en danger, menacées et protégées sont également victimes des DCP dérivants, soit en tant que prises accessoires, soit parce qu'elles restent piégées dans les DCP. Une étude scientifique récente estime qu'au moins 100 000 requins soyeux finissent chaque année comme prises accessoires des navires senneurs de l'océan Indien, alors que le requin soyeux est une espèce « vulnérable » inscrite sur la liste rouge de l'UICN.<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Données de la Commission des thons de l'océan Indien (2023). Disponible : <https://iotc.org/data/datasets>

<sup>2</sup> Global Tuna Alliance (2021). Sustainability of yellowfin tuna (*Thunnus albacares*) fisheries in the Indian Ocean, with a special focus on juvenile catches. Disponible : <https://www.globaltunaalliance.com/wp-content/uploads/2022/03/Naunet-Fisheries.2021.V3-new.pdf>

<sup>3</sup> I Ziegler (2022). Assessing the impact of drifting FADs on silky shark mortality in the Indian Ocean. Disponible : <https://iotc.org/documents/WGFAD/03/10>

- Dans certaines régions, le taux de récupération des DCP à la dérive est inférieur à 10 %<sup>4</sup>, laissant des dizaines de milliers de DCP couler et polluer les fonds marins ou s'échouer sur les côtes des petites nations insulaires. Les coûts de nettoyage de ces débris peuvent être considérables et il n'existe actuellement aucun mécanisme efficace pour obliger les propriétaires de navires et les États de leur pavillon à assumer le fardeau financier de leur comportement polluant.
- Dans l'océan Indien, la gestion des DCP dérivants est particulièrement défailante. Une nouvelle mesure de gestion des DCP dérivants, comprenant une période de fermeture de 72 jours pour leur utilisation, a été votée à la majorité des deux tiers lors de la réunion de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) en février 2023. Contre la volonté de la majorité des membres de la CTOI, l'UE a choisi de faire objection à cette nouvelle mesure essentielle, ce qui signifie que sa flotte industrielle de senneurs est exemptée des nouvelles réglementations relatives aux DCP dérivants, ce qui met encore plus en danger les stocks de thon déjà surexploités. Cette objection, qui fait actuellement l'objet d'un recours juridique<sup>5</sup>, a été formulée alors que des périodes de fermeture des DCP similaires sont en place dans toutes les autres organisations régionales de gestion de la pêche au thon tropical.

En raison des graves problèmes liés à cette méthode de pêche décrits ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir :

1. nous fournir des informations détaillées concernant les espèces de thon en conserve que vous vendez en France (listao, albacore, thon obèse, etc...), qu'il s'agisse de thon de marques tierces ou de thon vendu sous votre propre marque, y compris :
  - a. les volumes annuels vendus pour chaque espèce de thon tropical et par chaque technique de pêche (par exemple, senne coulissante sur DCP, senne coulissante sur bancs libres, canne et ligne, etc.);
  - b. l'origine du thon, les étapes clés de sa chaîne de valeur (par exemple, où il a été capturé et où il a été transformé, etc.), ainsi que le nom de vos principaux intermédiaires commerciaux pour ce domaine d'achat (les entreprises partenaires le long de la chaîne de valeur)
2. nous fournir les détails des politiques, mesures et actions que votre entreprise a prises ou prendra pour remédier aux impacts sociaux et environnementaux associés au thon pêché sous DCP dérivants, afin de garantir vos produits (thon de marques tierces et de marque propre) ne contribuent pas à ces dommages.

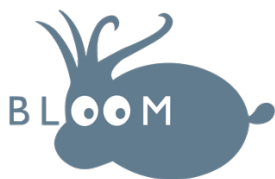
Nous vous remercions de bien vouloir nous fournir ces informations avant le **vendredi 23 juin 2023**.

Nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour résoudre ce problème important et collaborer avec nos organisations pour façonner l'avenir d'une pêche véritablement durable.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.

Cordialement,

BLOOM Association et Blue Marine Foundation



<sup>4</sup> L Escalle, B Muller, T Vidal, S Hare, P Hamer & the PNA Office (2021). Report 2016/2021 PNA FAD Tracking Programme. Disponible : <https://meetings.wcpfc.int/node/12589>

<sup>5</sup> BLOOM et Blue Marine Foundation ont intenté une action en justice contre la Commission européenne pour son objection à la résolution 23/02 de la CTOI sur les DCP dérivants. Voir : <https://www.bloomassociation.org/en/appeal-iotc-objections/>